



Erasmus+ Programme (ERASMUS)

Application Form

Technical Description (Part B)

Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) 2021-2027

Version 1.0
15 April 2021

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants. It serves only as an example. The actual web forms and templates are provided in the Funding & Tenders Portal Submission System (and may contain certain differences). The applications (including annexes and supporting documents) must be prepared and submitted online via the Portal.



IMPORTANT NOTICE

What is the Application Form?

The Application Form is the template for EU grants applications; it must be submitted via the EU Funding & Tenders Portal before the call deadline.

The Form consists of 2 parts:

- Part A contains structured administrative information
- Part B is a narrative technical description of the project.

Part A is generated by the IT system. It is based on the information which you enter into the Portal Submission System screens.

Part B needs to be uploaded as PDF (+ Annexes) in the Submission System. The templates to use are available there.


How to prepare and submit it?


The Application Form must be prepared by the Consortium and submitted by a Representative. Once submitted, you will receive a confirmation.

Character and page limits:

- page limit **25** pages
- supporting documents can be provided as an annex and do not count towards the page limit
- minimum font size — Arial 9 points
- page size: A4
- margins (top, bottom, left and right): at least 15 mm (not including headers & footers).

Please abide by the formatting rules. They are **NOT** a target! Keep your text as concise as possible. Do not use hyperlinks to show information that is an essential part of your application.

 If you attempt to upload an application that exceeds the specified limit, you will receive an automatic warning asking you to shorten and re-upload your application. For applications that are not shortened, the excess pages will be made invisible and thus disregarded by the evaluators.

 **Please do NOT delete any instructions in the document. The overall page-limit has been raised to ensure equal treatment of all applicants.**

APPLICATION FORM (PART B)**COVER PAGE**

Part B of the Application Form must be downloaded from the Portal Submission System, completed and then assembled re-uploaded as PDF in the system.

Note: Please take due account of the call conditions published on the Portal. Pay particular attention to the award criteria; they explain how the application will be evaluated.

PROJECT	
Project acronym:	[ECHEIFMSALBI]
Project title:	[Charte ERASMUS pour l'Enseignement Supérieur]
Coordinator contact:	[Catherine MULLER], [GCS des IFMS d'ALBI]

PARTICIPANTS				
<i>Please use the same numbering as in Part A of the Application Form.</i>				
Number	Role	Name	Short name	Country
1	COO	MULLER	Catherine	FRANCE
2		BENCHABANE	Malika	FRANCE
3		STEFFAN ROUSSILLON	Laurence	FRANCE
4		SALVADORI	Christine	FRANCE
5		LIEVRE	Elodie	FRANCE

TABLE OF CONTENTS

APPLICATION FORM (PART B)	3
COVER PAGE	3
HEI PROFILE	4
1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)	7
2. ORGANISATION AND MANAGEMENT	9
2.1 General organisation and management.....	9
2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy.....	9
2.3 Communication and visibility.....	9
3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES	10
3.1 ECHE fundamental principles.....	10
3.2 Mobility activities.....	12
3.3 Cooperation projects.....	13
4. DECLARATIONS	14
ANNEXES	15

HEI PROFILE

General profile	
Number of students <i>Count students enrolled in all higher education degree programmes offered by your institution (data from official HEI register).</i>	
Short cycle	
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	
2 nd Cycle (e.g. Master):	
3 rd Cycle (e.g. PhD):	
Number of staff <i>Count staff (equivalent full-time) involved in your higher education degree programmes.</i>	
Teaching staff:	
Administrative staff:	
Number of degree courses <i>Count the study programmes in higher education you offer.</i>	
Short cycle	
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	
2 nd Cycle (e.g. Master):	
3 rd Cycle (e.g. PhD):	

Participation in EU and international student mobility programmes (ongoing academic year)	
Credit mobility students	
<i>Count any student mobility programme between 2 and 12 months (Erasmus+ Programme or any other programmes/schemes).</i>	
Note:	
<i>Erasmus+ Programme countries are: EU Member States and EEA and associated countries (see Erasmus+ associated countries).</i>	
<i>Erasmus+ Partner countries are listed in the Erasmus+ Programme Guide.</i>	
Study mobility	
Number of outbound students to Programme countries:	
Number of outbound students to Partner countries:	
Number of incoming students from Programme countries:	
Number of incoming from Partner countries:	
Traineeships	
Number of outbound students to Programme countries:	
Number of outbound students to Partner countries:	
International degree students	
<i>Count students with foreign nationality enrolled for a full degree programme and/or students having completed a degree previously at a foreign institution.</i>	
Number of foreign degree students from Programme countries:	
Number of foreign degree students from Partner countries:	
Number of students enrolled in double/multiple/joint degrees	
<i>Count local students (having the nationality of the country) and international students (of foreign nationality/with previous foreign degree) enrolled in double/multiple/joint degrees.</i>	
Number of local students enrolled in double/multiple/joint degrees:	
Number of international students enrolled in double/multiple/joint degrees:	

Participation in EU staff mobility programmes (ongoing academic year)	
Academic staff	
<i>Count all types of higher education staff mobility for teaching and training purposes between 2 days and 2 months (Erasmus+ Programme only).</i>	
Number of outbound staff to Programme countries:	
Number of outbound staff to Partner countries:	
Number of incoming staff from Programme countries:	
Number of incoming staff from Partner countries:	

Participation in EU and international cooperation activities (ongoing academic year)	
Cooperation, consortia and networks in education and research	
<i>Count inter-institutional agreements, cooperation agreements, consortium agreements with higher education institutions.</i>	
Number of Erasmus+ inter-institutional agreements:	
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Programme countries (including membership in higher education mobility consortia, if any):	
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Partner countries:	
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Programme countries:	
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Partner countries:	

Participation in EU and international education and training projects (ongoing academic year)	
<i>Count training projects with contracts running in 2019-2020 (Erasmus+ and others).</i>	
Number of projects as coordinator:	
Number of projects as partner:	

Staff working for Erasmus+ programme activities	
<i>Count administrative staff (equivalent full-time) engaged your international office and working on Erasmus+ Programme activities.</i>	
Number of projects as coordinator:	
Number of projects as partner:	

1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)

ERASMUS POLICY STATEMENT

Participation in Erasmus+

Describe how you plan to participate in Erasmus+ actions in the future.

Explain how they will be implemented in practice at your institution.

Note: The following types of Erasmus+ activities are open to HEIs:

- Key Action 1 (KA1) - Learning mobility of individuals:
 - Mobility project for higher education students and staff
 - Student mobility for studies
 - Student mobility for traineeships
 - Staff mobility for teaching
 - Staff mobility for training
 - Blended intensive programmes
- Key Action 2 (KA2) - Cooperation among organisations and institutions:
 - Partnerships for Cooperation
 - Partnerships for Excellence – European Universities
 - Partnerships for Excellence - Erasmus Mundus Joint Master Degrees
 - Partnerships for Innovation
 - Alliances for Innovation
- Key Action 3 (KA3) - Support to policy development and cooperation.
- Jean Monnet Actions

Strategy, objectives and impact


What would you like to achieve by participating in the Erasmus+ Programme? Which are the policy objectives you intend to pursue? Describe how the participation fits into your institutional, internationalisation and modernisation strategies.

What is the envisaged impact of the participation on your institution? Explain how you expect the participation to contribute towards achieving the objectives of your institutional strategy. Explain how it will contribute to making your institution more modern and more international. Explain how you expect the participation to contribute to the goal of building a European Education Area.

Note: The objectives should be clear, measurable, realistic and achievable.

Indicators

For each objective, define appropriate indicators for measuring achievement (e.g. mobility targets for student/staff mobility, quality of the implementation, support for participants on mobility, increased involvement in cooperation projects, sustainability/long-term impact of projects, etc.). Link the targets to a timeline.

 If you change your activities or objectives, please don't forget to update the EPS on your website and inform your Erasmus+ National Agency.

Participation in Erasmus+

La participation au Programme Erasmus est un élément significatif de la stratégie d'internationalisation des Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'ALBI, aux côtés des partenariats de mobilités de stage hors Union Européenne. Depuis 2011, elle est inscrite dans son projet pédagogique validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité de tutelle pédagogique, en qualité de groupement de coopération sanitaire des instituts de formation aux métiers de la santé d'ALBI, entité support légale et de la Région Occitanie, financeur.

Le Programme Erasmus concourt à l'objectif de modernisation de l'établissement. La première promotion étudiante inscrite dans le système LMD du processus de Bologne a été diplômée en juillet 2012. La procédure de certification nationale de notre appareil de formation comporte la dimension « ouverture à l'international » dans un contexte de reconnaissance des titres et des métiers. Nous visons continuellement l'amélioration du dispositif de formation et des outils pédagogiques par le biais de comparaisons de pratiques. C'est pourquoi les enseignants des IFMS sont impliqués dans des parcours universitaires, de recherche interdisciplinaire, de constitution de bases de données scientifiques à partir d'une veille documentaire nationale et internationale. L'expérience déjà établie dans ce domaine par d'autres pays constitue une assise au développement de l'établissement.

Le Programme Erasmus+ 2014/2020 a déjà permis la réalisation de 3 mobilités sortantes d'étudiants à des fins de stage.

Avec le Programme 2021/2027, les IFMS d'ALBI souhaitent poursuivre et développer le nombre des actions de mobilité sortante d'étudiants à des fins de stage et favoriser des actions de mobilité de personnels, à des fins de formation et/ou d'éducation.

Ils souhaitent également développer des actions de mobilité entrante d'étudiants et de personnels. Enfin, le référentiel de formation permettant depuis peu la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger sous conditions, les actions de mobilité sortante d'étudiants à des fins d'études ou mixtes sont envisagées.

Ces nouvelles actions concourent à l'orientation de l'établissement vers l'international.

Des pistes sont déjà envisagées comme la formation de nouveaux personnels à la gestion internationale, à l'usage des nouveaux outils en provenance des institutions européennes ou de ceux de partenaires.

Depuis 2014, les IFMS d'ALBI sont engagés dans une stratégie de prospection de partenaires, partagée au sein du Consortium Erasmus+ Enseignement Supérieur Région Occitanie des établissements de formation sanitaire ou sociale. Les mobilités d'étudiants déjà réalisées ont donné, aux IFMS d'ALBI, l'accès à une coopération internationale concrète, par des mises en stage.

En signant la nouvelle Charte, les IFMS d'ALBI poursuivent leur processus d'ouverture à l'international et s'organisent en interne pour développer les projets de mobilités d'étudiants et de personnels.

L'adhésion au Consortium Erasmus+ Enseignement Supérieur Région Occitanie des établissements de formation sanitaire ou sociale participe de la modernisation institutionnelle des IFMS par ses moyens mutualisés (humains, financiers, méthodologiques et logistiques) entre établissements membres.

Les procédures des IFMS d'ALBI sont conformes aux accords interinstitutionnels décidés dans le Consortium régional et sont réajustées au regard de l'évolution des accords.

Les accords avec des partenaires hors Union Européenne sont également régulièrement évalués et réajustés le cas échéant.

La communication et l'instruction des dossiers de mobilité répondent à la réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD).

Strategy, objectives and impact

En participant au programme Erasmus+, le concept développé aux IFMS d'ALBI est celui de la dimension européenne durable. Il s'applique à la fois aux étudiants et aux personnels de l'établissement, bénéficiaires des actions Erasmus.

La mobilité des étudiants en soins infirmiers concerne les étudiants admis en troisième année d'études (cursus de premier cycle : licence et diplôme d'Etat, effectués en trois ans) avec des critères de sélection validés et conformes à l'obligation générale d'innocuité, de prudence et de sécurité. Elle a pour objectifs :

- La confrontation à d'autres pratiques professionnelles en stage, tout en continuant d'acquérir celles requises dans leur programme de formation,
- Le développement d'une posture professionnelle en lien avec les mobilités de populations (consenties ou forcées) et leur état sanitaire,
- L'évolution des pratiques et leur incidence culturelle, leurs ajustements au regard des usages, des croyances, des données scientifiques et des contraintes socio-économiques.

La mise en œuvre des actions Erasmus, au cours du Programme 2014/2020, est source d'inspiration des mobilités dans les autres formations dispensées qui ne relèvent pas de l'Enseignement Supérieur aux IFMS d'ALBI. Elle facilite l'organisation et/ou la compréhension des autres parties du Programme Erasmus (Enseignement scolaire) ainsi que des systèmes de reconnaissances de mobilités (ECVET).

Dans le Programme 2021/2027, les mobilités sortantes de stage des étudiants seront encouragées ainsi que les mobilités sortantes des personnels et les échanges avec nos partenaires.

La mobilité de personnel s'inscrit dans l'axe d'ouverture des missions pédagogiques en lien avec l'évolution de la formation professionnelle dans le contexte LMD (rupture du monoculturalisme, universitarisation) du Processus de Bologne. Elle a pour objectifs :

- L'inscription dans le renforcement interculturel de la construction européenne de la profession,
- La professionnalisation de l'accompagnement et du fond documentaire commun pour sécuriser la pratique de la mobilité,
- L'économie par la meilleure maîtrise des procédures et des moyens, notamment logistiques et didactiques,
- L'inscription dans la dimension de recherche et de comparaison des pratiques en vue de l'amélioration des connaissances et de leur transmission (extension de l'e-learning, hybridation de formation),
- L'intégration de groupes de travail relatifs à l'élaboration de titres d'exercice européen (en lien avec les tutelles d'Etat).

L'impact escompté du Programme se décline donc en :

- Une plus-value pour le parcours des étudiants et des personnels effectuant des mobilités,
- Une valorisation du territoire Occitanie
- Une implication accrue et adéquate dans le Consortium régional comme élément d'amélioration de la gouvernance et de l'économie du dispositif de formation.

Indicators

Les IFMS d'ALBI utiliseront des indicateurs qualitatifs comme l'outil d'autoévaluation ECHE pour s'assurer de la notoriété des objectifs du Programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'établissement.

Ils utiliseront des indicateurs quantitatifs en termes de nombres de mobilités annuelles.

Dans le contexte de la crise sanitaire, nous envisageons à ce jour de reprendre les projets de mobilité :

- 2021-2022 : 2 mobilités de stage sortantes étudiantes – 2 mobilités sortantes personnels – mobilités entrantes étudiantes et personnels favorisées
- 2022 à 2027 : 3 à 10 mobilités de stage sortantes étudiants par an – 2 à 3 mobilités sortantes personnels par an - mobilités entrantes étudiantes et personnels favorisées.

2. ORGANISATION AND MANAGEMENT

2.1 General organisation and management

General organisation and management *(n/a for Topic 1)*

Describe the administrative and academic structures and resources at your institution for organising and implementing the Erasmus+ Programme activities.

Provide a detailed description of how tasks and responsibilities are divided among staff, with regard to both administrative and academic decision-making processes.

Provide the web link with contact details of your institution's international office (or equivalent) dealing with implementing and organising Erasmus+ Programme activities.

2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy

Quality assurance and monitoring and evaluation strategy *(n/a for Topic 1)*

Describe the methods to ensure good quality, monitoring, planning and control.

Describe the evaluation methods and indicators (quantitative and qualitative) to monitor and verify the outreach and coverage of your activities.

2.3 Communication and visibility

Communication and visibility

Describe the communication strategy for promoting the Erasmus+ programme and your activities.

Clarify how you will reach the target groups and explain the choice of the dissemination channels.

Provide the web link where you will host the EPS and the ECHE Charter.

La charte Erasmus est affichée au sein des IFMS d'ALBI, intégrée dans le Règlement intérieur et consultable par les étudiants et les membres du personnel à l'accueil des IFMS d'ALBI et sur le site des IFMS (<https://www.ifmsalbi.fr/>), dans l'onglet « Mobilité » en français et en anglais.

Ce site référence les liens utiles vers les sites Internet des différents organismes qui sont dédiés au Programme Erasmus.

La documentation papier fournie par l'Agence française est affichée dans les espaces dédiés des IFMS d'ALBI et est disponible sur demande auprès de la secrétaire référente mobilité.

Les IFMS d'ALBI sont en cours d'appropriation des outils du réseau Erasmus Without Paper dans l'objectif de développer la communication.

Le papier à entête des IFMS porte en mention le logo du Programme et le numéro de la charte. Cette dernière est affichée à l'entrée des IFMS d'ALBI, dont les locaux ont été construits en partie grâce à des fonds européens. Ces éléments constituent des marqueurs de l'empreinte européenne sur la vie quotidienne de l'établissement. A l'occasion des journées portes ouvertes et autres forums d'orientation, la participation des IFMS au Programme Erasmus est source de questions et certains candidats à l'entrée en formation n'hésitent pas à mettre en avant que la politique de stage très favorable au programme est un élément qui a pesé dans le choix de notre établissement.

3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES

3.1 ECHE fundamental principles

ECHE fundamental principles

Non-discrimination, transparency and inclusion

Explain the measures taken in your institution to respect the principles of non-discrimination, transparency and inclusion of students and staff.

Describe how your institution ensures full and equitable access to participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.

Note: More information on the ECHE Charter principles can be found in the [ECHE Guidelines](#).

Les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion sont des valeurs fortes des IFMS d'ALBI. Elles sont inscrites dans le projet pédagogique de l'établissement. Ces principes s'appliquent pour les projets de mobilité des étudiants et des personnels. L'organisation de la gestion des bourses, mandatée au niveau du Consortium Erasmus+ Enseignement Supérieur Région Occitanie des établissements de formation sanitaire ou sociale, respecte ces mêmes principes.

L'égalité des chances pour bénéficier du programme est respectée : aucune discrimination d'âge, de genre, de handicap, de nationalité, d'origine géographique, d'orientation politique, sexuelle ou religieuse n'est appliquée pour la phase de sélection des projets de mobilité. La mobilité peut être accordée dans le cadre d'une période de césure d'un étudiant.

Concernant les mobilités sortantes, aucune condition de moyens financiers pour être candidat (étudiant ou membre du personnel) à la mobilité ne fait obstacle. La participation au Consortium régional permet même de rajouter un soutien financier supplémentaire au bénéficiaire d'une mobilité.

L'adhésion au Consortium régional, de par la mise en commun des moyens de l'appel à projet, permet aux IFMS de ne pas fixer un quota de mobilités sortantes limitatif.

Les critères d'éligibilité à la mobilité étudiante sortante sont d'ordre pédagogique et ont été validés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du projet pédagogique des Instituts de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) d'ALBI.

Ils font l'objet d'une communication à l'ensemble des candidats par divers moyens : site Internet des IFMS d'ALBI, plateforme d'enseignement à distance, information orale directe collective ou renseignements écrits individuels.

Sur avis favorable de leur référent de suivi pédagogique, les étudiants renseignent un dossier de candidature à la mobilité. Ils ont jusqu'à 6 mois avant le départ à l'étranger pour formaliser leur projet de mobilité. La commission mobilité se réunit pour examiner le dossier proposé, entendre la présentation orale du projet de l'étudiant et évaluer la pertinence pédagogique de la mobilité au regard des critères prédéfinis et connus de l'étudiant (résultats scolaires théoriques, progression dans l'apprentissage pratique, comportement, offre d'apprentissage à l'étranger, motivation du projet). Les étudiants doivent fournir les documents administratifs nécessaires à la finalisation de leur dossier de mobilité au plus tard 3 mois avant leur départ à l'étranger.

Ces critères d'éligibilité d'ordre pédagogique sont portés à la connaissance de tous étudiants via la plateforme pédagogique numérique des IFMS. Ils sont rappelés et explicités par les formateurs référents mobilité auprès de la promotion des étudiants en 2^{ème} année de formation au cours d'une

communication orale pour envisager une mobilité de stage durant leur semestre 6.

L'éligibilité à la mobilité sortante des personnels s'inscrit dans leur projet professionnel, en lien avec le projet de l'établissement (stratégies de développement des compétences professionnelles et personnelles, développement des partenariats pédagogiques) et ne contrevient pas à la continuité du dispositif de formation. Le projet de mobilité est validé par le Directeur des IFMS d'ALBI.

Les personnels en sont informés régulièrement au cours de réunions d'équipe et lors des entretiens annuels d'activité visant à définir les objectifs professionnels et à recueillir les besoins en formation des personnels pour l'année N+1.

Concernant les mobilités entrantes des étudiants en stage ou en études, dans l'intérêt des étudiants accueillis, les critères d'éligibilité relèvent des capacités d'accueil des IFMS d'ALBI et de leurs partenaires de stage ainsi que de l'adéquation entre les programmes de formation.

Ces conditions d'accueil des mobilités entrantes seront indiquées sur le site des IFMS d'ALBI.

Le coordinateur Erasmus valide les mobilités entrantes et facilite la mise en lien avec l'établissement d'accueil en stage le cas échéant.

Les demandes de mobilités entrantes des personnels sont bienvenues et encouragées dans le respect de la garantie de la continuité pédagogique et administrative des deux établissements.

European Student Card and Erasmus+ App

Explain the measures to implement the European Student Card Initiative and promote the Erasmus+ mobile App to students.

Please refer to the timeline for the European Student Card Initiative on the [Europa website](#).

Dans le cadre de la convention qui lie les IFMS d'ALBI et l'Université Paul Sabatier-Toulouse 3, les étudiants sont inscrits dans deux établissements d'Enseignement Supérieur. L'émission de la carte d'étudiant est assurée par l'Université. Les IFMS d'ALBI, bien qu'intéressés par l'initiative de la carte d'étudiant européenne, devront se référer aux mesures mises en place par l'Université Paul Sabatier.

Dès que les freins techniques et administratifs de notre université de référence seront levés, les IFMS d'ALBI mettront en place la carte d'étudiant européenne et favoriseront l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus+ auprès des étudiants.

Environmentally friendly practices

Explain how your institution will implement and promote environmentally friendly practices in the context of Erasmus+ programme activities.

Les IFMS d'ALBI envisagent de se servir de la plateforme mise à disposition par le réseau Erasmus Without Paper afin de développer et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus+. Ils se sont déjà inspirés de la Charte des éco gestes de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

L'utilisation de moyens de transports doux, alternatifs à l'avion sera incitée dans le cadre des mobilités sortantes pour sensibiliser les bénéficiaires aux enjeux de la transition environnementale et de la lutte contre le réchauffement climatique. Au quotidien, les IFMS d'ALBI favorisent le co-voiturage dès l'entrée en formation par la mise en relation des étudiants. Les personnels le pratiquent également. Une réflexion est en cours sur la location de véhicules neufs et régulièrement entretenus pour les déplacements des personnels. Le travail à distance promu lors de la crise sanitaire, le développement des réunions zoom ou autres permettent d'envisager les alternatives aux déplacements.

Les IFMS d'ALBI sont soucieux du tri des déchets en partenariat avec les organismes chargés de la gestion des déchets du territoire et du campus universitaire. Une des pistes de réflexions actuelle porte sur l'utilisation de gobelets en carton versus gobelets réutilisables pour la machine à café et l'utilisation de bouteilles en verre.

Les étudiants et personnels sont régulièrement sensibilisés à réduire l'usage du papier et des impressions. L'usage d'un serveur partagé par les personnels, une meilleure gestion des outils de bureautique et de classement et le recours accru aux outils de formation à distance, communs à la majorité des instituts du Consortium régional, concourent à réduire l'usage du papier, l'échange de messages électroniques, la saturation des messageries et serveurs, et les déplacements inter-régionaux pour des réunions de travail.

Civic engagement and active citizenship

Explain how you will promote civic engagement and active citizenship amongst your outgoing and incoming students participating in Erasmus+ activities.

L'engagement civique et la citoyenneté active sont des valeurs promues dans le cadre des études, notamment aux cours de plusieurs enseignements théoriques et pratiques regroupés sous le nom de Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SESS). Au cours du SESS, des actions sont obligatoirement menées par tous les étudiants auprès de la population et ouvrent droit à l'acquisition d'ECTS.

Les actions du SESS, les engagements personnels des étudiants spontanés ou encouragés par les IFMS, concourent de la prise de conscience multiculturelle et du renforcement du sentiment d'appartenance européenne.

Les IFMS d'ALBI sont à l'origine d'action de santé publique et participent aux événements de la vie de la cité. L'engagement des étudiants et des personnels des IFMS d'ALBI s'illustre dans leur participation aux campagnes de santé publique (Mois sans tabac, octobre rose...) ou en renfort des équipes sanitaires et médico-sociales auprès des patients et résidents pendant la crise COVID-19. Ces actions participent du développement identitaire soignant, humaniste, ouvert sur le monde.

Les bénéficiaires de mobilités agissent comme des ambassadeurs des valeurs de l'Union Européenne auprès de leurs pairs et de leur entourage.

3.2 Mobility activities**Student/staff mobility****Course catalogues (before mobility) (n/a for Topic 1)**

How will you ensure that all courses taught at your institution (and the languages they are taught in) are described in a publicly available course catalogue in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#)?

Inter-institutional agreements for study and teaching mobility (before mobility) (n/a for Topic 1)

Describe your institution's approach to concluding and monitoring inter-institutional agreements for study and teaching mobility.

Explain how and by whom the learning agreements for mobile students will be managed.

Support for outgoing students/staff (n/a for Topic 1)

Describe your institution's policy for preparing outgoing students/staff (e.g. language courses, workshops/information on inter-cultural competencies, etc).

Describe mentoring and support arrangements for outgoing students/staff (e.g. peer mentoring; information on accommodation insurance, visa, etc.).

Support for incoming students/staff (during mobility) (n/a for Topic 1)

Describe mentoring and support arrangements for incoming students/staff (e.g. peer mentoring; social integration within the institution and with its local students and staff; information on accommodation insurance, visa, etc.).

Full automatic recognition of credits (after mobility)

Describe the measures to ensure the full automatic recognition of credits for learning outcomes during a mobility period abroad/blended mobility in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#).

Toute mobilité de stage **des étudiants** fait l'objet automatique d'une reconnaissance par l'établissement d'un Supplément au Diplôme qui suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. De même, tout diplômé se voit remettre, sur demande, un Supplément au Diplôme, certifié par les autorités compétentes. Enfin, tous les étudiants sont invités à utiliser les autres documents Europass, qu'ils aient ou non, bénéficié de mobilité.

Les IFMS recommandent **auprès des personnels** le CV Europass pour la publication d'une CV-thèque, élément indispensable au dossier d'agrément par les tutelles des IFMS d'ALBI.

Recognition of staff mobility (after mobility)

Describe your institution's measures to support, promote and recognise staff mobility.

La mobilité du personnel est inscrite dans la politique institutionnelle, avec pour objectifs :

- La professionnalisation de l'accompagnement et du fond documentaire commun pour sécuriser la pratique de la mobilité,
- L'économie par la meilleure maîtrise des procédures et des moyens, notamment logistiques et didactiques,
- L'inscription dans la dimension de recherche et de comparaison des pratiques en vue de l'amélioration des connaissances et de leur transmission
- L'intégration de groupes de travail relatif à l'élaboration de titres d'exercice européen (en lien avec les tutelles d'Etat),
- Le développement de compétences linguistiques en vue d'améliorer la communication et les échanges avec les bénéficiaires de mobilités entrantes, avec les partenaires européens et en dehors de l'Union Européenne (professionnels, institutions, établissements d'Enseignement Supérieur, structures d'accueil en stage et intermédiaires) ou dans le cadre des enseignements réalisés lors de mobilités sortantes.

Les mobilités du personnel entrent pleinement dans le renforcement des compétences de chacun vis-à-vis des missions liées à son poste et décrites dans sa fiche de poste.

Elles constituent un levier de motivation au travail et participent du développement de compétence ainsi qu'au rayonnement des IFMS.

Les mobilités réalisées sont valorisées au travers d'un partage des acquisitions avec l'ensemble de l'équipe et un soutien de la direction dans le réinvestissement de ces acquisitions au sein du fonctionnement des IFMS. Une médiatisation auprès des partenaires des IFMS d'ALBI et/ou de la communauté locale sera envisagée.

3.3 Cooperation projects**Cooperation activities****Promotion of cooperation projects** *(n/a for Topic 1)*

Describe how your institution will promote the opportunities offered by the Erasmus+ cooperation projects.

Support engagement *(n/a for Topic 1)*

Describe how your institution will support and recognise its staff and students' engagement in Erasmus+ European and international cooperation projects throughout the application and implementation phase.

4. DECLARATIONS

Commitment to the ECHE Charter	
<p>By submitting this application, the institution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • acknowledges that it has read and fully understood and that commits to apply/comply with all the principles of the ECHE Charter. • accepts that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agencies and that a violation of the Charter may lead to the withdrawal of the certificate by the European Commission.xx 	YES

ANNEXES

LIST OF ANNEXES

Erasmus+ ECHE Charter (available on [Funding & Tenders Portal Reference Documents](#))

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).